

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 2 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Marcel BERTHOME, doyen

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				No uredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADÉ	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Alain JAMBON	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Patrick MERLE	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	66	1	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-6 à 8,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2013 portant sur la composition du Conseil communautaire à compter de mars 2014,

L'an deux mille quatorze, le 8 avril à 18 heures, les membres du Conseil communautaire, sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Gilbert Mitterrand, président sortant de La Cali.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel BERTHOME, doyen de l'assemblée.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Madame Corinne VENAYRE.

Suite aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, sur les 34 communes membres, ont été élus conseillers communautaires :

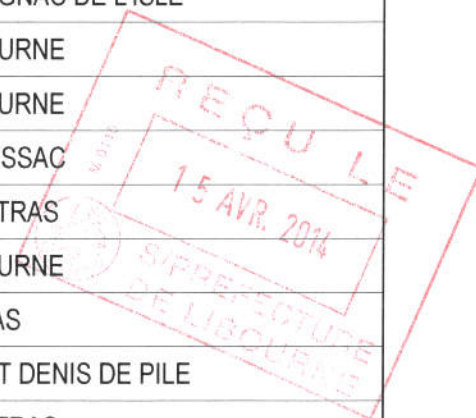
67 titulaires sont installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Le Président déclare « installé » le Conseil communautaire de La Cali.



Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	ABANADES	Jean Claude	SABLONS
Madame	AGGOUN	Sabine	LIBOURNE
Monsieur	ARCARAZ	Jean-Louis	LIBOURNE
Monsieur	AUDINET	Kléber	SAINT CIERS D'ABZAC
Monsieur	BARBEYRON	Jean-Luc	POMEROL
Monsieur	BAYLE	Joël	PUYNORMAND
Madame	BERNADEAU	Catherine	LIBOURNE
Madame	BERTHOME	Anne	SAINT SEURIN SUR L'ISLE
Monsieur	BERTHOME	Marcel	SAINT SEURIN SUR L'ISLE
Madame	BLANCHETON	Sophie	CHAMADELLE
Madame	BLONDEL	Claire	LIBOURNE
Madame	BOISSEL	Sylvie	COUSTRAS
Madame	BONHOMME-TIBY	Odile	COUSTRAS
Monsieur	BOUACHERA	Nouredine	LIBOURNE
Monsieur	BUISSON	Philippe	LIBOURNE
Madame	CONTE-JAUBERT	Mireille	SAINT MEDARD DE GUIZIERES
Monsieur	COSNARD	Jérôme	COUSTRAS
Monsieur	CROS	Richard	SAINT MEDARD DE GUIZIERES
Monsieur	D'ANGLADE	Jean-Louis	ABZAC

Monsieur	DARDENNE	Christophe	LIBOURNE
Monsieur	DARQUEST	Jean-Luc	BONZAC
Monsieur	DELABROY	Georges	SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE
Madame	DI CORRADO	Véronique	COUSTRAS
Monsieur	DUCLOS	Val	LIBOURNE
Madame	DUGOURD	Chantal	SAINT DENIS DE PILE
Monsieur	DURAND-TEYSSIER	Philippe	LALANDE DE POMEROL
Madame	ESTRADE	Hélène	LAPOUYADE
Monsieur	FAURT	Philippe	SAINT MARTIN DU BOIS
Madame	FEYRY	Isabelle	LES EGLISOTTES
Madame	FONTENEAU	Fabienne	SAINT DENIS DE PILE
Monsieur	FOULHOUX	Michel	COUSTRAS
Monsieur	GALAND	Michel	LIBOURNE
Madame	GANTCH	Chantal	SAVIGNAC DE L'ISLE
Monsieur	GARRAUD	Jean-Paul	LIBOURNE
Madame	HARDY	Isabelle	LIBOURNE
Monsieur	HENRY	Gérard	GENISSAC
Monsieur	JAMBON	Alain	COUSTRAS
Madame	JULIEN	Monique	LIBOURNE
Madame	KRIER	Fabienne	BAYAS
Monsieur	LABORDE	Sébastien	SAINT DENIS DE PILE
Madame	LACOSTE	Michelle	COUSTRAS
Monsieur	LAVIDALIE	Bruno	LAGORCE
Monsieur	LE GAL	Jean-Philippe	LIBOURNE
Monsieur	MAGNAN	Loïc	MOULON
Monsieur	MALHERBE	Gonzague	LIBOURNE
Monsieur	MAROIS	Alain	SAINT DENIS DE PILE
Monsieur	MARTINET	Pierre-Jean	TIZAC DE LAPOUYADE
Monsieur	MARTINEZ	Jean-François	SAINT MARTIN DE LAYE
Monsieur	MARTY	Thierry	LIBOURNE
Monsieur	MESPLEDE	Jacques	LES PEINTURES
Monsieur	MILLAIRE	Michel	LES BILLAUX
Madame	MONTAUD	Fabienne	LIBOURNE
Monsieur	MOULINIER	Gérard	SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND
Monsieur	NADEAU	Bernard	LES EGLISOTTES
Monsieur	NIVET	Patrick	LIBOURNE
Monsieur	PAIGNE	Alain	GOURS
Monsieur	PEJEAN	Francis	GUITRES



Madame	PEYRIDIEUX	Paquerette	SAINT ANTOINE SUR L'ISLE
Madame	POUZARGUE	Annie	LIBOURNE
Monsieur	REDON	David	PORCHERES
Monsieur	RESENDÉ	David	CAMPS SUR L'ISLE
Madame	ROUEDE	Laurence	LIBOURNE
Madame	SEJOURNET	Agnès	LIBOURNE
Monsieur	SEYNAT	James	MARANSIN
Monsieur	SIRDEY	Denis	LIBOURNE
Monsieur	VACHER	Michel	LE FIEU
Madame	VENAYRE	Corinne	LIBOURNE

Le Président déclare le Conseil communautaire de La Cali composé comme il vient d'être dit, installé dans ses fonctions.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14.04.14 et de la publication, le 14.04.14
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président,
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 2 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Marcel BERTHOME, doyen

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				No uredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Alain JAMBON	X			Alain MAROS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Patrick MERLE	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	66	1	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

 Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**ELECTION DU PRESIDENT**

Conformément à l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Monsieur Marcel BERTHOME doyen d'âge parmi les conseillers communautaires préside la séance à partir de l'installation du conseil et jusqu'à l'élection du Président ;

Vu les articles L5211-1 et L5211-2 du CGCT,

Il convient de procéder à l'élection du Président dans les conditions définies par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, à savoir :

- Le Conseil communautaire élit le Président de La Cali parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection du Président comme pour l'élection des Vice-présidents.

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du président :

Se sont portés candidats :

Monsieur Philippe BUISSON, candidature présentée par Monsieur Alain MAROIS
Monsieur Jean-Paul GARRAUD
Jean-Claude ABANADES



Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé dans une urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

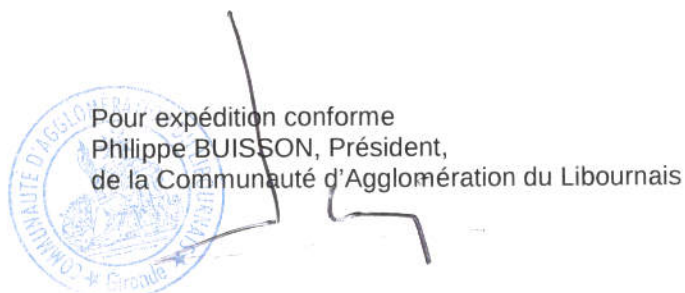
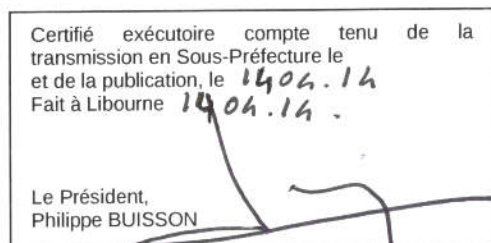
Monsieur Marcel BERTHOME ouvre le scrutin secret et après dépouillement, proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34

Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
Philippe BUISSON	51
Jean-Paul GARRAUD	11
Jean-Claude ABANADES	4

Monsieur Philippe BUISSON ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est élu Président et installé immédiatement dans ses fonctions.



Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 2 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				No uredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Alain JAMBON	X			Alain MAROS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Patrick MERLE	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	66	1	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

 Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

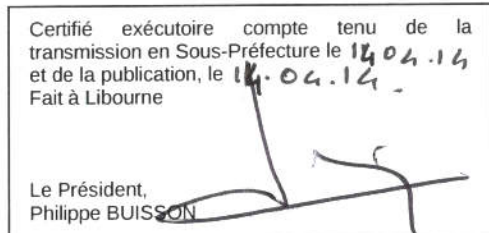
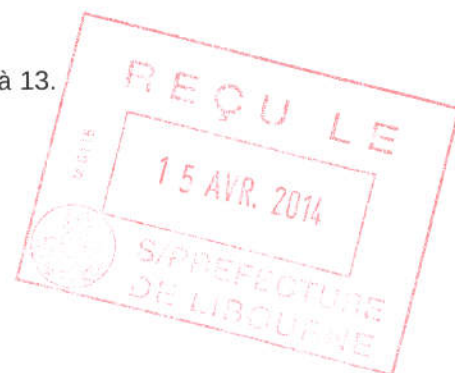
Monsieur le Président précise que conformément à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le bureau de La Cali est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents. Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif total, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15.

Le Conseil communautaire comprenant 67 conseillers communautaires, le nombre maximum de Vice-présidents qui peuvent être désignés en fonction des règles de droit commun, est de 13. En cas de dérogation votée à la majorité des deux tiers du conseil communautaire, ce nombre peut être porté à 15.

Après en avoir délibéré,
Et à **l'unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire fixe le nombre de Vice-présidents de La Cali à 13.



Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 2 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Alain JAMBON	X			Alain MAROS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Patrick MERLE	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	66	1	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

 Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Par délibération du Conseil communautaire, ce dernier, a fixé le nombre de vice-présidents à ...

Vu les articles L 5211-2 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Il convient dès lors de procéder à l'élection de chaque Vice-président dans les conditions définies par les articles L 2122-4, L 2122-7-1 et L 2122-7-2 du CGCT, à savoir :

- Le Conseil communautaire élit chaque Vice-président de La Cali parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
- Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection des Vice-présidents comme pour l'élection du Président.

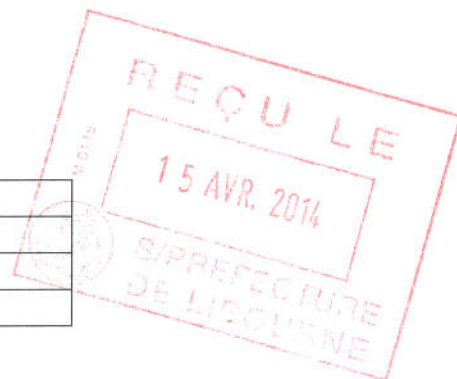
Election du 1^{er} Vice-président

Se sont portés candidats :

Madame Fabienne FONTENEAU
Monsieur Christophe DARDENNE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages exprimés	60
Majorité absolue	34



A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Fabienne FONTENEAU	50
Christophe DARDENNE	10

Madame Fabienne FONTENEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est donc déclarée élue 1^{er} Vice-président de La Cali.

Election du 2^{ème} Vice-président

Se sont portés candidats :

Monsieur Jérôme COSNARD
Madame Claire BLONDEL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	10
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Jérôme COSNARD	50
Claire BLONDEL	7

Monsieur Jérôme COSNARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 2ème Vice-président de La Cali.

Election du 3ème Vice-président

Se sont portés candidats :

Monsieur Jean-Philippe LE GAL
Madame Fabienne MONTAUD

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages exprimés	60
Majorité absolue	34



A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Jean-Philippe LE GAL	50
Fabienne MONTAUD	10

Monsieur Jean-Philippe LE GAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 3ème Vice-président de La Cali.

Election du 4ème Vice-président

S'est portée candidate :

Madame Hélène ESTRADE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	59
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Hélène ESTRADE	59

Madame Hélène ESTRADE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est donc déclarée élue 4ème Vice-président de La Cali.

Election du 5ème Vice-président

Se sont portés candidats :

Madame Isabelle HARDY
Monsieur Christophe DARDENNE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	5
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Isabelle HARDY	53
Christophe DARDENNE	9

Madame Isabelle HARDY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est donc déclarée élue 5ème Vice-président de La Cali.

Election du 6ème Vice-président

Se sont portés candidats :

Monsieur Alain PAIGNE
Monsieur Jean-Paul GARRAUD

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	5
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Alain PAIGNE	50
Jean-Paul GARRAUD	12

Monsieur Alain PAIGNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 6ème Vice-président de La Cali.



Election du 7ème Vice-président

S'est portée candidate :

Madame Anne BERTHOME

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	14
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Anne BERTHOME	53

Madame Anne BERTHOME ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est donc déclarée élue 7ème Vice-président de La Cali.

Election du 8ème Vice-président

S'est portée candidate :

Madame Corinne VENAYRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	13
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Corinne VENAYRE	54

Madame Corinne VENAYRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est donc déclarée élue 8ème Vice-président de La Cali.

**Election du 9ème Vice-président**

S'est porté candidat :

Monsieur Sébastien LABORDE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	16
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Sébastien LABORDE	51

Monsieur Sébastien LABORDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 9ème Vice-président de La Cali.

Election du 10ème Vice-président

S'est porté candidat :

Monsieur Jacques MESPLEDE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	14
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Jacques MESPLDE	53

Monsieur Jacques MESPLEDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 10ème Vice-président de La Cali.

Election du 11ème Vice-président

S'est porté candidat :

Monsieur Jean-François MARTINEZ

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	12
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Jean-François MARTINEZ	55

Monsieur Jean-François MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 11ème Vice-président de La Cali.

Election du 12ème Vice-président

S'est portée candidate :

Madame Sabine AGGOUN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	19
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Sabine AGGOUN	48

Madame Sabine AGGOUN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est donc déclarée élue 12ème Vice-président de La Cali.

Election du 13ème Vice-président

S'est porté candidat :

Monsieur Gérard HENRY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
Bulletins blancs ou nuls	15
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	34

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Gérard HENRY	52

Monsieur Gérard HENRY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 13ème Vice-président de La Cali.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14.04.14 et de la publication, le 14.04.14
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 2 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Alain JAMBON	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Patrick MERLE	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	66	1	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

DELEGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Sur proposition de Monsieur le Président,

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-10 et L 2122-23), les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président.

En effet, le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2- De l'approbation du compte administratif ;
- 3- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application avec de l'article L 1612-15 du CGCT ;
- 4- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

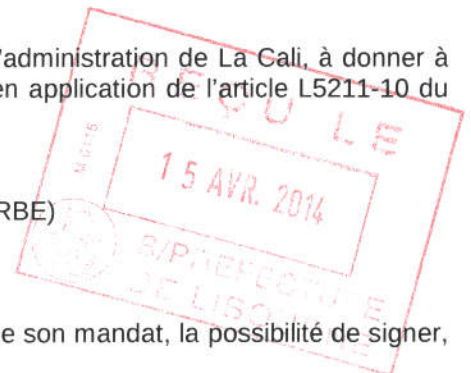
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de La Cali, à donner à Monsieur le Président une partie des délégations prévues par la loi en application de l'article L5211-10 du CGCT.

Après en avoir délibéré,

Et par **66 voix pour et une voix contre** (Monsieur Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide :

- de déléguer à Madame/Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, la possibilité de signer, au nom du Conseil communautaire, les décisions ci-après :
 - 1- Procéder à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires, ainsi qu'octroyer des garanties d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public.
 - 2- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres, des conventions de co-maîtrise d'ouvrage, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.
 - 3- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, et des conditions afférentes.
 - 4- Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes.
 - 5- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
 - 6- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions et de charges.
 - 7- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000 €, ainsi que la mise en réforme des biens.



- 8- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
 - 9- Intenter au nom de la communauté toutes les actions en justice pour tout contentieux intéressant la communauté tant en défense qu'en recours et devant toute juridiction y compris le droit de se constituer partie civile.
 - 10- Procéder à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie d'une durée maximale de douze mois dans la limite d'un montant annuel de 300 000 € ; celle-ci pouvant comporter un ou plusieurs index parmi les suivants : EONIA, T4M, EURIBOR ... ou un taux fixe.
 - 11- Prendre, dans le cadre du transfert de la compétence transport du Département de la Gironde, tout avenant de transfert avec le Département ainsi que tout avenant lié aux marchés publics et délégations de service public contracté par lui et faisant l'objet du transfert.
 - 12- Signer les conventions relatives à la délégation de compétence des services de transports scolaires avec les autorités Organisatrices de Transport de second rang (AO2) sur le territoire de La Calé.
 - 13- Valider les programmes d'opérations d'investissement.
 - 14- Signer les autorisations de domiciliation relatives aux ventes de terrains des zones d'activités économiques.
 - 15- Signer les déclarations préalables pour les constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions.
 - 16- Signer tous les actes afférents à la démarcation, et aux calculs des superficies des propriétés foncières, notamment le bornage, l'arpentage et la clôture.
 - 17- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires.
- d'autoriser Monsieur le Président à subdéléguer une partie de ces attributions ci-dessous déléguées à un ou plusieurs Vice- présidents.
 - Monsieur le Président rendra compte à chacune des séances du Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14.04.14, et de la publication, le 14.04.14
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 2 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques M ESPLÉDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Alain JAMBON	X			Alain MAROS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Patrick MERLE	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	66	1	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

 Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur proposition de Monsieur le Président,

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, publiée au journal officiel du 28 février 2002, a précisé le régime indemnitaire des élus locaux.

L'article L 5211-12 du Code général des collectivités territoriales indique que :

« Les indemnités maximales votées par le conseil (...) d'une communauté d'agglomération (...) pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée. (...) »

Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004,

Vu l'article R 5216-1 du Code général des collectivités territoriales indique que :

« Les indemnités maximales votées, en application de l'article L. 5211-12, par les organes délibérants des communautés d'agglomération pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (...) »

Il est rappelé aux conseillers que cette dépense revêt un caractère obligatoire en application des articles L 2321-1 et L 2321-2 alinéa 3° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant théorique des indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et vice-présidents des Communautés d'agglomération dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants est ainsi fixé :

- pour le président, le taux maximal est de 110 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit un montant annuel de 50 179.39 €,
- pour les vice-présidents, le taux maximal est de 44 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit un montant annuel de 20 071.76 €.

Vu l'élection du Président et des Vice-présidents de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Après en avoir délibéré,

Et par **64 voix pour et 3 abstentions** (Monsieur Jean-Paul GARRAUD, Monsieur Christophe DARDENNE, Claire BLONDEL)

Le Conseil communautaire décide :

- de prévoir au budget les crédits correspondants,
- de fixer l'indemnité du Président :
 - au taux de 67,5 % de l'indice de référence IB 1015 de l'échelle de la fonction publique, soit à 2 565,99 euros bruts par mois (valeur du point en vigueur), à compter de son élection
 - de préciser que le versement de cette indemnité sera soumis aux dispositions en vigueur concernant l'écrêtement des indemnités de titulaires de mandats électoraux.
- de fixer l'indemnité de chacun des Vice-présidents au taux de 24,73 % de l'indice de référence IB 1015 de l'échelle de la fonction publique, soit à 940,10 euros bruts par mois (valeur du point en vigueur), à compter de leur élection (Vu avec la DRH et Finances)

Le tableau fonctionnel et nominatif des indemnités des élus est annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14.04.14 et de la publication, le 14.04.14 Fait à Libourne Le Président, Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président,
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

**TABLEAU FONCTIONNEL ET NOMINATIF DES INDEMNITES DES ELUS DES INDMINITES DES ELUS DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

ELUS	FONCTION	Pourcentage de l'IB 1015	Montant en euros
Philippe BUISSON	Président	67,5 %	2 565,99 €
Fabienne FONTENEAU	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Jérôme COSNARD	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Jean-Philippe LE GAL	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Hélène ESTRADE	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Isabelle HARDY	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Alain PAIGNE	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Anne BERTHOME	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Corinne VENAYRE	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Sébastien LABORDE	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Jacques MESPLEDE	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Jean-François MARTINEZ	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Sabine AGGOUN	Vice-Président	24,73 %	940,10 €
Gérard HENRY	Vice-Président	24,73 %	940,10 €



Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 2 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NMET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Alain JAMBON	X			Alain MAROS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Patrick MERLE	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	66	1	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

DEMATERIALIZATION DES CONVOCATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les modalités de la convocation des conseillers municipaux sont fixées par l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, la convocation du conseil municipal est « faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux conseillers municipaux par écrit et à domicile ». Les mêmes dispositions sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale (article 5211-10 du CGCT).

Signée par le Président, cette convocation doit être adressée trois jours francs avant la réunion dans les communes de moins de 3.500 habitants et cinq jours francs dans les autres communes.

Par ailleurs, l'article L.2121-12 CGCT que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. »

La loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales a assoupli le dispositif en permettant que cette convocation soit adressée « sous quelque forme que ce soit », en vue notamment de promouvoir la dématérialisation des échanges au sein des collectivités locales.

Les règles relatives à l'information des élus locaux sur les affaires qui sont soumises à délibération de leurs assemblées sont différentes selon les collectivités territoriales, tout comme les possibilités offertes en matière de dématérialisation des convocations.

Le CGCT offre ainsi la possibilité aux délégués qui le souhaitent de recevoir leur convocation aux réunions du conseil, et les délibérations accompagnant l'ordre du jour, par voie électronique. En effet, les documents doivent être adressés au domicile des conseillers, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse, telle qu'une adresse Internet.

En tout état de cause, il est indispensable d'avoir recours à la signature électronique afin de faire signer numériquement la convocation par le Président, garantir l'intégrité de l'écrit et le lien entre l'acte signé et son auteur.

Compte tenu des démarches entreprises par la collectivité en vue de la dématérialisation (actes administratifs, pièces comptables, documents budgétaires), de notre engagement en matière de développement durable (PCET, agenda 21), mais également des impératifs de gestion. Il est proposé d'adresser les convocations aux séances du conseil communautaire, par voie électronique. Les conseillers communautaires devront communiquer une adresse internet valide.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve la dématérialisation des convocations aux séances du Conseil communautaire, à compter du 9 avril 2014.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14.04.14 et de la publication, le 14.04.14
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

